



DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane LISSNER aux fonctions de Directeur de l'Opéra national de Paris ;

Vu la décision du 1^{er} août 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY aux fonctions de Directeur adjoint de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

DECIDE

Article 1er

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe THIELLAY, Directeur adjoint, à effet de signer tout document à compter du 1^{er} août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2014

Stéphane LISSNER

ORIGINAL: Service émetteur D.A.F.
COPIES : Secrétariat D : LK
Agent Comptable : KCJ
Secrétariat DRH : CR
Bénéficiaires de la délégation : JPT

Signature du bénéficiaire
Jean-Philippe THIELLAY